

les budgets de certaines provinces ne continueront pas à croître au même rythme en l'absence d'un programme fédéral. Il faudrait également formuler un certain nombre d'hypothèses au sujet du coût des services de garde. Ces coûts augmenteront-ils au rythme de l'inflation seulement? Seront-ils fonction de la demande accrue? Quelle incidence exerceront les subventions provinciales accordées dans le but de hausser les salaires?

Enfin, les témoins se sont dits inquiets du plafonnement prévu de la contribution fédérale. Nous ne croyons pas que le seul fait qu'il y ait un plafond justifierait le rejet de la proposition fédérale. À l'heure actuelle, il n'existe pas de plafond pour ce qui est du financement des services de garde dans le cadre du RAPC, un programme visant à venir en aide aux familles qui ont peu ou pas de revenus. Comment une société comme la nôtre pourrait-elle fixer une limite pour ce genre de programme? Comment pourrions-nous déterminer qui y est admissible?

Les objectifs d'une stratégie nationale sur la garde des enfants ne sont pas les mêmes que ceux du RAPC. Le but du programme en matière de garde des enfants est de créer un réseau de services d'un bout à l'autre des pays, réseau qui n'existe pas à l'heure actuelle. La collaboration des gouvernements provinciaux est essentielle à cet égard. Puisque les provinces sont parvenues à diverses étapes de développement, il est raisonnable de s'attendre que le programme soit, lui aussi, mis en oeuvre par étapes. Cette démarche progressive n'est pas nécessairement incompatible avec un plafonnement du financement.

Ce qu'il convient de se demander au sujet du financement du nouveau programme, ce n'est pas tant si le RAPC aurait mieux servi les provinces, mais si les crédits que le gouvernement fédéral réservera à la mise en oeuvre du programme suffiront pour lui permettre d'atteindre les objectifs fixés pour chaque étape. C'est à cet égard que l'existence d'un plafond pose de véritables problèmes pratiques. Selon les témoins, certaines provinces étaient prêtes à aller de l'avant beaucoup plus rapidement que ne le croyait le gouvernement fédéral. La suite des événements leur a donné raison. Le gouvernement fédéral doit-il financer toutes les propositions qui respectent les objectifs du programme sans égard à leur coût, comme nos témoins le proposent? Sinon, comment faudrait-il répartir le budget total du programme fédéral de manière à traiter équitablement toutes les provinces tout en leur permettant d'améliorer et d'accroître leurs services?

Établira-t-on des normes qui seront appliquées?

S'il est évident qu'il faut accroître le nombre de places dans les garderies, cela ne peut se faire au détriment de la qualité des services. Il faut accorder la priorité au maintien